

Les **incivilités** étant toujours d'actualité, voici **quelques rappels** pour le bien vivre ensemble :



Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers, susceptibles de créer une **gêne pour le voisinage**, sont autorisés :



- Les jours ouvrables : de **9h à 12h** et de **14h à 19h30**
- Les dimanches et jours fériés : de **10h à 12h**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !

D'autres solutions existent pour se débarrasser de ses végétaux, notamment :

- le **compostage** (des composteurs sont en vente au prix de 20 €),
- la **collecte** en porte à porte (bac spécial nécessaire),
- la **déchetterie** mais également le broyage qui permet d'obtenir du paillis pour votre jardin, vos allées (aide financière du Sytevom possible pour l'achat d'un broyeur).

Pour toutes ces solutions, le secrétariat de Mairie vous communiquera les modalités, sur simple demande.

Promener son chien en respectant les autres, c'est **ramasser les déjections de son animal**.

Pensez aux piétons ou aux enfants qui jouent dans les espaces verts !!!

Tout propriétaire d'animaux est tenu, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à **préserver la tranquillité du voisinage**. En outre, il est interdit de laisser son chien aboyer de manière prolongée et répétitive.

Une telle infraction peut entraîner une amende pour le propriétaire !



SEPTEMBRE 2020

Lettre aux habitants

Édito du Maire



Après cette période estivale qui s'achève, l'heure de la rentrée est venue. D'abord pour les 100 enfants qui ont repris le chemin de nos deux écoles de Frotey-lès-Vesoul depuis quelques jours.

Mais aussi pour les parents et finalement pour nous tous, puisque le mois de septembre marque également le temps de la « reprise ». Une reprise d'activités qui, on peut l'espérer, sera durable et une reprise économique encore fragile dans un monde empreint d'incertitudes.

Dans notre village, nous avons pris le parti de continuer les actions et de vous proposer quelques temps de rencontres et de convivialité pour la fin septembre et le mois d'octobre.

Ce sera d'abord un moment musical avec la venue le 26 septembre à Frotey de l'artiste Clotilde Moulin, Lauréate du Concours Jacques Brel 2019. Et puis, l'équipe municipale viendra à votre rencontre le samedi 3 octobre, particulièrement pour les habitants du centre du village.

Enfin, le 14 octobre, nous vous invitons à venir rencontrer l'ADERA qui présentera ses actions autour des énergies renouvelables et les dispositifs d'accompagnement pour la rénovation de l'habitat.

Voilà tout autant d'occasions de nous retrouver.

Restant à votre écoute.

Bien attentivement

Le Maire

Christophe TARY

Être informé sur les actualités et alertes de son village ? C'est simple !

Recevoir les actus

Abonnez-vous aux actualités de la commune et restez informés... !

Votre e-mail

Ok

ET/OU



Je m'inscris sur le **site internet** de ma commune à l'adresse suivante : **www.frotey-les-vesoul.fr** en renseignant mon adresse mail dans la **rubrique « recevoir les actus »**. Ainsi je recevrai toutes les actualités directement sur ma messagerie électronique.

Je télécharge gratuitement l'**application PanneauPocket** (disponible sur Play Store, Google Play ou AppStore), puis je sélectionne « **Frotey-lès-Vesoul** ». Les informations, messages ou alertes de la commune me seront **notifiés directement sur mon mobile** (ou ma tablette) sous la forme d'un panneau lumineux.

État civil

Naissance :

- Elio MARCHAL CRETIN, né le 10 juillet 2020

Mariages :

- Alexandre DEHAY et Aline PEDRETTI, mariés le 4 juillet 2020
- Anthony MOREL et Manon PARISOT, mariés le 25 juillet 2020

Décès :

- Roger GÉRARD, décédé le 7 juillet 2020
- Maurice OUDET, décédé le 18 juillet 2020
- Gilbert MARQUET, décédé le 7 août 2020

Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2019 dressés par le receveur municipal.

Vote des comptes administratifs 2019 (Commune, Eau et CCAS)

EAU		CCAS	COMMUNE	
Investissement	Exploitation	Exploitation	Investissement	Exploitation
+ 44 322.68 €	- 8 520.24 €	+ 1 021.70 €	- 155 839.68 €	+ 159 913.30 €

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Suite à la clôture des budgets EAU (transfert de compétence à la CAV au 1er janvier 2020) et CCAS (dissolution au 31 décembre 2019), leurs résultats de clôture sont intégrés au budget communal comme suit :

AFFECTATION sur 2020	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	62 292,03 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	90 122,73 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-111 517,00 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2020

Les taux d'imposition sont maintenus, à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 18.85 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 29.98 %

Vote du Budget Primitif Communal 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
860 851.57 €	860 851.57 €	611 493.11 €	611 493.11 €

Acquisition de matériel de déneigement – demande de subvention

Suite à la vétusté du matériel de déneigement et du coût onéreux des réparations, il y a lieu de faire l'acquisition d'une nouvelle saleuse-sableuse pour un montant de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC. Cet investissement peut bénéficier d'une aide financière du département de Haute-Saône à hauteur de 40 % pour un montant plafonné à 3 000 €, soit une subvention de 1 200 €. Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et sollicite la subvention auprès du Département.

Cession d'une tondeuse

La réparation trop coûteuse de la tondeuse nécessite d'en acquérir une nouvelle. Le Conseil Municipal approuve l'achat d'une nouvelle tondeuse auprès de l'entreprise Moine et valide la reprise de l'ancienne pour un montant de 229 € TTC.

Ligue FOL 70 – Rentrée scolaire 2020-2021

Renouvellement de la convention de partenariat pour les activités périscolaires

La convention avec la Ligue Fol 70 pour la gestion et l'animation du Centre de Loisirs Éducatifs est renouvelée à compter du 1er septembre 2020 pour une durée d'un an. Mise à disposition du personnel d'animation

Le Conseil Municipal autorise le Maire à dresser et à signer pour les agents communaux concernés, la convention de mise à disposition de personnel avec la Ligue Fol 70.

Établissement d'une liste de contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Le Conseil Municipal décide de dresser une liste de 24 noms qui permettra au directeur des services fiscaux de nommer les commissaires.

Convention de mise à disposition d'une secrétaire de Mairie à la commune de Quincey

À la suite d'une demande de mutation et après accord avec la commune de Quincey et l'intéressée, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition pour la période du 23 juin au 15 septembre 2020, dans la limite de 77 heures.

Autorisation de recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels

Le Maire est autorisé pendant la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'art. 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

En vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre, il est procédé à l'élection des « Grands Électeurs » appelés à voter. Les délégués titulaires élus sont C. Tary, C. Delaitre, JM. Javaux et les délégués suppléants : N. Atamna, M. Vauthier et J. Pruniaux.

Rentrée scolaire



L'effectif du **groupe scolaire** à la rentrée est de **100 élèves**.
56 à l'école élémentaire et 44 à l'école maternelle dont 5 enfants de deux ans en préscolarisation.

Les **animateurs du Centre de Loisirs Éducatifs** accueillent les enfants **du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30**.

Vous pouvez retrouver les tarifs, modalités et dossiers d'inscription, ainsi que les plannings des activités sur le site internet de la commune, rubrique « services municipaux » - « Centre de Loisirs Éducatifs ».

Des travaux sur la RN 57



Des travaux de réfection de la chaussée sont prévus **du 21 septembre au 16 octobre 2020** (sous réserve de l'avancement du chantier).

La DIR Est a fait le choix d'une **fermeture complète** de la Route Nationale 57 pendant les travaux pour garantir l'efficacité de la réfection et la sécurité des travailleurs. Une déviation sera mise en place. Les **riverains** ainsi que les **commerçants** (directement concernés) seront informés des dispositions leur garantissant l'accessibilité, au fur et à mesure du déroulement du chantier.

À la rencontre des habitants

Le Maire et l'équipe municipale viendront à la **rencontre des habitants** le

Samedi 3 octobre au matin

Le premier secteur concerné par cette rencontre sera le centre du village.

Une invitation pour les habitants des rues concernées sera déposée dans les boîtes aux lettres.



Économies d'énergie – réunion d'information avec l'ADERA



Afin de conseiller les particuliers sur l'efficacité énergétique, l'ADERA (Association pour le Développement des Énergies Renouvelables et Alternatives) donnera une conférence le

Mercredi 14 octobre 2020 à 18h (à la Mairie)

Sujets abordés : Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, énergies alternatives et aides pour les travaux.

Le nombre de places étant limité en raison des mesures sanitaires actuelles, merci de vous **inscrire préalablement** auprès du secrétariat de Mairie au 03 84 75 07 45 avant le 10 octobre (Port du masque obligatoire).

Dispositif Fil d'Ariane, une petite boîte qui peut vous sauver la vie

Le Lions Club est à l'origine de ce dispositif qui est destiné aux personnes âgées et isolées. Il s'agit d'aider à la prise en charge des personnes âgées à domicile, notamment lorsqu'elles doivent bénéficier de secours.

Cette opération est mise en place en collaboration avec les services de secours, le SMUR, les pompiers, les médecins, les pharmaciens et tous les professionnels de l'urgence.

Fonctionnement : Les informations relatives à votre santé sont regroupées dans une boîte en plastique rangée dans la porte de votre réfrigérateur. Un autocollant est placé visiblement derrière votre porte d'entrée. Lorsque les services d'urgence interviennent chez vous, ils regardent au dos de votre porte d'entrée. S'ils voient l'autocollant, ils savent que les informations dont ils ont besoin sont disponibles dans votre réfrigérateur.

Cette boîte est à votre disposition à la Mairie et remise gratuitement sur simple demande.

